

## Charte d'Actes if

Version du 16 septembre 2013

Actes if rassemble des lieux artistiques et culturels indépendants, autour d'enjeux artistiques, sociaux et économiques. Convergents dans leur mode de fonctionnement, ils conservent néanmoins leurs spécificités par leur identité artistique, leurs activités, leur espace, leur équipe et leurs moyens.

Actes if se réalise en termes d'échanges et de mise en place de projets à travers l'implication de ses membres sur différents chantiers animés par des coordinateurs.

Réseau solidaire francilien, Actes if est une plate-forme d'échanges de savoirs, de savoir-faire et d'idées. Le réseau développe des outils qui accompagnent les structures dans leur fonctionnement et la mise en place de leurs projets. Actes if s'inscrit également dans un processus de co-élaboration des politiques publiques.

### A. Caractéristiques des membres

#### 1 - Projet artistique

Les membres d'Actes if embrassent toutes les disciplines de la création artistique contemporaine. Ils participent d'une tendance au décloisonnement des genres et s'inscrivent dans une démarche de recherche et d'expérimentation. Ces lieux s'intéressent aux processus d'élaboration des œuvres et non pas uniquement à la présentation d'objets achevés.

Ces lieux accompagnent l'art à chaque étape de sa réalisation : conception, production, création, accompagnement, programmation, formation, sensibilisation, rencontre avec les publics et constituent aussi des lieux de vie.

Ces outils de travail constituent un maillon essentiel de la chaîne de création et de production artistique et culturelle.

#### 2- Indépendance du projet et maîtrise de l'outil

Les membres du réseau Actes if sont des structures indépendantes dans le sens où les équipes qui animent ces projets sont souveraines et autonomes dans la définition de leurs objectifs et de leurs règles de fonctionnement.

L'autonomie de ces structures est garantie via différentes interdépendances : les financements publics permettent à ces lieux d'échapper aux impératifs du marché et le droit privé leur permet de s'émanciper d'une dépendance directe à l'égard des pouvoirs publics. Ils relèvent ainsi du tiers secteur.

## 3 – Rapport au territoire

### 3.1 - Contexte géographique et culturel

Ces lieux se développent généralement dans des espaces interstitiels. Ils ne répondent pas à des logiques d'aménagement du territoire préétablies mais les influencent et les enrichissent-en en faisant émerger des potentialités inattendues. Inséparables de leur contexte territorial, ils participent à leur dynamisation.

Dans une approche plurielle du territoire reliant des dimensions urbaines, sociales, culturelles, politiques, ces équipes indépendantes opèrent dans un souci d'implantation locale et participent de l'aménagement du territoire.

### 3.2 - Implication dans le champ social

En prenant place dans la cité, les lieux d'Actes if interrogent une réalité politique et sociale et créent des passerelles entre art et société. Ils inscrivent leurs actions dans une démarche d'intérêt général et d'utilité sociale.

Les lieux travaillent de façon pérenne en lien avec la population, les acteurs sociaux, culturels, éducatifs locaux et les collectivités territoriales. Ils contribuent à assurer un dialogue social, une rencontre entre des publics différents. Dans un souci d'ouverture, de rencontre, de partage, ils facilitent l'accès à la création artistique.

## 4 - Rapport aux publics

Ces lieux s'adressent à des publics diversifiés et cherchent à créer des croisements entre professionnels et amateurs, entre artistes de différentes disciplines, entre différents publics, entre artistes et populations.

Programmations artistiques éclectiques et exigeantes, débats sur des sujets de société, rencontres, ateliers ou autres actions de sensibilisation impliquant les publics, constituent une ouverture qui génère un croisement des publics.

L'importance des espaces de rencontres (bar et restauration) souvent placés « au cœur » des lieux, l'importance des temps consacrés à l'échange et aux actions menées autour de la présentation d'une œuvre et par là, la proximité provoquée entre artistes et publics, donnent un caractère intrinsèquement convivial à ces lieux qui participe à définir une relation à l'œuvre singulière.

## 5 - Mode de fonctionnement

A travers leur pratique du partage ces lieux portent un fonctionnement éthique : partage de l'outil (en espace et en temps), partage des moyens (économiques et humains) mais aussi partage des pouvoirs (organisationnels et décisionnaires) à l'intérieur de la structure. Ces lieux s'attachent à proposer aux équipes un accueil équitable et respectueux de leur travail.

En interne, ces lieux privilégient la collégialité dans la réflexion et minimisent les écarts de salaires entre les différents membres des équipes.

Leur gestion est transparente.

## **B. Missions du réseau**

### **1. Concertation**

Espace de réflexion collective sur les enjeux du secteur artistique et culturel indépendant, Actes if s'inscrit dans un processus de co-élaboration des politiques publiques.

### **2. Mutualisation**

Plate-forme d'échanges de savoirs, de savoir-faire et d'idées, Actes if est aussi un espace de mutualisation de services, d'outils et d'un fonds financier.

### **3. Accompagnement**

Le réseau développe des outils qui accompagnent les structures dans leur fonctionnement et la mise en place de leurs projets.